

8 Société et Culture

Barreau du Gabon/Suite à la grève des magistrats

L'Ordre des avocats souhaite une session extraordinaire du Conseil supérieur de la magistrature



Le bâtonnier Jean-Pierre Akumbu M'Oluna lors du point-presse.



Quelques membres du barreau.

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

TRÈS préoccupé et perturbé par la grève des magistrats enclenché depuis le 13 décembre 2017, l'Ordre des avocats du Gabon a tenu à Libreville, hier après-midi, un point-presse pour se prononcer sur cette situation qui paralyse le fonctionnement de la justice depuis deux mois. C'est par la voix du bâton-

nier, Jean-Pierre Akumbu M'Oluna, que cette organisation a exprimé son inquiétude. Non sans appeler le Conseil supérieur de la magistrature à prendre ce problème à bras-le-corps, de sorte à ramener la sérénité au sein de l'administration judiciaire. « Dans toutes les formes de sociétés humaines, la justice est un besoin et un droit pour l'homme... Comme la faim, la soif. Pour satisfaire ce besoin, la société a conçu des mécanismes de régulation tels que des tribunaux, des cours, un Etat de droit,

nommer des magistrats, organiser les droits de la défense. Ce besoin doit être satisfait en permanence et sans délai», a indiqué le responsable du Barreau. Aussi, pour Me Akumbu M'Oluna, les tribunaux et les cours, qui sont les poumons de cette société et des centres de régulation, ne peuvent-ils être fermés un jour, une semaine, un mois, ni plus, sans dommages irréparables pour les citoyens. Le bâtonnier et le barreau sont d'autant plus préoccupés par cette situation car,

fait-il constater, « désormais, cette grève s'enlise. Les déferrements sont limités. Les prisons au bord de l'implosion, de la mutinerie. Les commissariats et les gendarmeries sont surpeuplés. Les procédures sont gelées. Les vacances judiciaires approchent à grands pas. Bref, la justice ne fonctionne plus.» Et de convenir ensuite qu'il existe un dossier dont les faits donnent lieu à un conflit entre le ministre de la Justice, Me Francis Nkea Ndzigue, et les magistrats. Lequel doit absolument

être résolu. Jean-Pierre Akumbu M'Oluna rappelle que l'activité judiciaire a déjà été compromise, il y a deux ans. Avec, relève-t-il, des conséquences insupportables pour les justiciables, les professionnels du droit et le monde des affaires. Aussi, fait-il savoir, « l'ordre des avocats et l'ensemble des avocats du Barreau du Gabon appellent les acteurs de la vie politique et judiciaire de notre pays au sens des responsabilités.» D'autant que pour le bâtonnier, il est urgent que la

conscience de l'intérêt supérieur du service public de la justice prime sur toute autre considération. « Devant la gravité d'une situation qui paralyse le fonctionnement de l'institution judiciaire et ses conséquences économiques et sociales (...), il apparaît opportun et urgent qu'un Conseil supérieur de la magistrature extraordinaire se tienne. Afin que ces questions soient débattues et qu'une décision mettant un terme à ce conflit soit prise très rapidement», a exhorté l'avocat.

Santé/Prévention de la transmission VIH mère-enfant

L'ignorance, un frein à tout

AJT
Libreville/Gabon

DANS le cadre de son programme de sensibilisation à la prise en charge des personnes vivant avec le VIH (PVVIH), le Centre de traitement ambulatoire (CTA) de Nkembo a organisé, hier, un "groupe de parole" sur la thématique de la PTME (Prévention de la transmission VIH mère-enfant).

L'initiative a pour objectif de lutter contre l'ignorance de la principale cause de décès des PVVIH. « Le grand combat que nous avons à mener ici, ce n'est plus par rapport au traitement de la maladie, parce que les médicaments sont là et ils sont gratuits pour les patients. Mais à mettre un frein à l'ignorance des patients quant à leur prise en charge. Voyez-vous, si les gens meurent encore du VIH au Gabon, c'est le fait de l'ignorance. Cette ignorance qui fait qu'au lieu de venir prendre les Antirétroviraux (ARV), les patients préfèrent aller chez les marabouts, pensant qu'il s'agit



Dr Olivia Biba, médecin au CTA de Nkembo.

de fusil nocturne. C'est cette même ignorance qui fait qu'un patient déjà suivi au CTA, qui est sous traitement antirétroviral et va bien, arrête subitement de prendre son traitement, pour se plier aux paroles d'un charlatan», a indiqué Dr Olivia Biba, médecin au CTA de Nkembo.

Deux heures durant, patients et personnels du CTA ont échangé sur la transmission du VIH de la mère à l'enfant. Tout a été dit sur les moments à risque, l'allaitement maternel protégé par antirétroviraux et l'examen de la

PCR qui sert à déterminer la sérologie du nouveau-né dès la sixième semaine de naissance. « Le message a consisté à dire qu'un enfant, né de mère séropositive, doit être séronégatif. Au Gabon, toutes les dispositions ont été prises pour cela. Le traitement existe, le personnel a été formé pour ça», a indiqué Dr Biba. A propos de l'allaitement maternel par une mère infectée, elle a déclaré, en substance, qu'« une mère séropositive peut maintenant allaiter son enfant. C'est quelque chose de vraiment important, parce que

nous avons nos pesanteurs culturelles qui font que nombre de femmes séropositives ont du mal à opter pour l'alimentation artificielle. Depuis quelques années, les études ont démontré qu'une maman séropositive peut allaiter son bébé. Mais il faut qu'elle soit nécessairement sous traitement. Et cet allaitement doit être de courte durée, juste pendant six mois. Ce qu'on appelle allaitement maternel protégé par les antirétroviraux», a-t-elle précisé. Non sans ajouter qu'une femme séropositive, qui n'est pas

sous traitement antirétroviral, ne doit pas allaiter son enfant. Occasion pour l'équipe du CTA de Nkembo de lancer un appel à toutes les

femmes enceintes à aller se faire dépister dans les centres de consultation prénatale et les anciennes PMI (Protection maternelle et infantile).

